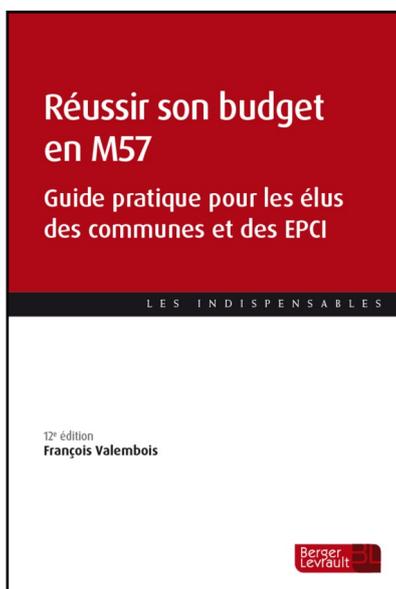


## Réussir son budget en M57 Guide pratique pour les élus des communes et des EPCI

De François Valembois



**Parution** : 16 octobre 2025

**Collection** : Les indispensables

**Broché** : 798 p. | 16 x 24 cm

**Prix** : 63 € TTC

**Réf.** 121947

**ISBN** : 978-2-7013-2297-1

### Maîtriser l'élaboration budgétaire des collectivités locales

La construction budgétaire est une **procédure très encadrée** dont la mise en œuvre peut paraître difficile, tant les normes et règles sont nombreuses.

**Le budget étant l'instrument incontournable de toute politique locale, les élus et plus particulièrement les maires et présidents d'EPCI doivent comprendre et maîtriser toutes les étapes de ce processus.** Ils sont alors en mesure de dialoguer de manière constructive avec l'administration, de partager ce travail avec leur majorité, de le défendre devant l'opposition et d'en rendre compte auprès des habitants.

Ce guide pratique situe les collectivités territoriales dans leur environnement financier et décrit le chemin budgétaire à parcourir, depuis les principes de l'élaboration du budget jusqu'à son vote et son contrôle. Il mobilise de nombreux exemples et conseils pour que tout élu local ou fonctionnaire territorial se sente rapidement à l'aise, quelles que soient ses connaissances préalables.

Cette 12<sup>e</sup> édition, à jour des textes parus au 1<sup>er</sup> août 2025, présente et explique les **principales opérations rendues nécessaires par la généralisation de la M57 ou celle, plus récente, du compte financier unique (CFU).**

**François Valembois** est administrateur territorial général, diplômé d'économie et de gestion, et titulaire d'un DESS en droit des collectivités locales. Il a exercé des fonctions de sous-préfet et de directeur général des services de grandes collectivités. Il est agréé par le ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux.



## Sommaire

### **Partie 1 – Connaître l’environnement financier des collectivités territoriales**

Chapitre 1 – Distinguer les collectivités territoriales et leurs groupements

Chapitre 2 – Utiliser les différentes comptabilités et instructions comptables

Chapitre 3 – Basculer en M57 : les principales opérations

### **Partie 2 – Présenter le budget en sections, chapitres et articles**

Chapitre 1 – Prévoir et autoriser les dépenses et les recettes de l’année

Chapitre 2 – Comprendre le principe des sections

Chapitre 3 – Distinguer le classement par nature du classement par fonction

Chapitre 4 – Diviser le budget en chapitres et articles

Chapitre 5 – Pratiquer la fongibilité des crédits

Chapitre 6 – Différencier les opérations réelles et les opérations d’ordre

Chapitre 7 – Manier les différents documents budgétaires

### **Partie 3 – Respecter les grands principes budgétaires**

Chapitre 1 – Le principe de l’annualité

Chapitre 2 – Le principe de l’antériorité

Chapitre 3 – Le principe de l’unité

Chapitre 4 – Le principe de l’universalité

Chapitre 5 – Le principe de spécialité

Chapitre 6 – Le principe de l’équilibre

### **PARTIE 4 – Estimer les dépenses et les recettes de l’exercice**

Chapitre 1 – Recenser les informations indispensables

Chapitre 2 – Rechercher des financements

Chapitre 3 – Choisir une politique budgétaire

Chapitre 4 – Mettre en forme le document budgétaire

Chapitre 5 – Rechercher des marges de manœuvre

### **Partie 5 – Faire preuve de prudence : amortir et provisionner**

Chapitre 1 – Comment amortir ?

Chapitre 2 – À quel niveau provisionner ?

### **Partie 6 – Voter le budget**

Chapitre 1 – Donner aux conseillers municipaux les informations nécessaires au vote du budget

Chapitre 2 – Organiser le vote

Chapitre 3 – Après le vote : rendre le budget exécutoire

### **Partie 7 – Accompagner le contrôle du budget**

Chapitre 1 – Distinguer le contrôle de légalité du contrôle budgétaire

Chapitre 2 – Le budget primitif n’est pas adopté dans les délais

Chapitre 3 – Le budget n’est pas adopté en équilibre réel

Chapitre 4 – Le compte financier unique (ou compte administratif) n’est pas adopté dans les délais ou laisse apparaître un déficit

Chapitre 5 – Les dépenses obligatoires ne sont pas prévues

### **Partie 8 – Établir le compte financier unique**

Conclusion

Glossaire

Liste des abréviations

Index

**Contact Presse** : Nathalie Veuilotte

06.17.42.24.44 / [nathalie.veuilotte@berger-levrault.com](mailto:nathalie.veuilotte@berger-levrault.com)

Plus d’information sur [berger-levrault.com](http://berger-levrault.com), rubrique « Maison d’Édition »